

Plantes exotiques envahissantes : De nouveaux projets pour limiter leur propagation

Québec, le 28 mai 2024 – La Fondation de la faune du Québec est fière d’annoncer qu’elle a approuvé la réalisation de 36 nouveaux projets dans le cadre du [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#) pour une enveloppe totale de 1 875 936 \$. À noter qu’une part du financement des projets provient du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (un investissement de 1 702 999 \$) et du [Fonds des municipalités pour la biodiversité](#) (un investissement de 20 000 \$).

Les projets financés sont majoritairement de portée régionale, répartis dans neuf régions administratives. Ces projets permettront, entre autres, de détecter et de caractériser la présence de plantes exotiques envahissantes (PEE) dans des milieux naturels, de réaliser de plans d’interventions pour les éradiquer, ainsi que de contrôler leur propagation et de restaurer des milieux touchés par les PEE. Parmi ces projets, notons ceux de la Société des établissements de plein air du Québec qui réalisera de nombreuses actions pour limiter la propagation des PEE afin de protéger le patrimoine nature et préserver les habitats de haute valeur écologique du parc national de Frontenac, parc national de la Yamaska et du parc national du Mont-Orford.

Notons également le projet du Conseil de bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges qui souhaite retirer les rosettes de châtaigne d’eau le long de la rive sud de la rivière des Outaouais. Réparties sur plus de 365 hectares. Et, finalement, le projet de la Ville de Lorraine qui effectuera des contrôles préventifs de PEE présents dans des écosystèmes perturbés de la forêt du Grand Coteau à Lorraine. Consultez la liste des [projets acceptés](#).

« Avec ce programme, on intervient à deux niveaux. Tout d’abord, pour limiter l’introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes dans des sites d’intérêt écologique. Puis, pour restaurer des milieux d’intérêt faunique et floristique touchés par ces plantes afin de favoriser le retour d’habitats diversifiés et de leurs fonctions écologiques », mentionne Jean-Éric Turcotte, gestionnaire de programmes à la Fondation de la faune du Québec.

Rappelons que le [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#) soutient des initiatives visant à limiter l’introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l’intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C’est grâce à la contribution de plus d’un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 135
418 575-5728
mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Tél. : 418 644-7926 • Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca